VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Jeudi Quatorze du mois Décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Marguerite MURAT – Sylvia HENRY – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Wennie MOLIA – Meggza ALEXIS – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN.

ETAIENT ABSENTS: MM. Teddy BARBIN (s'est momentanément absenté) – Emmery BEAUPERTHUY (excusé) – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ (excusé; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS (excusée) – Ghylaine JEANNE.

Date d'envoi de la convocation : 8 décembre 2023

Date d'affichage: 8 décembre 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Absents: 7
Procurations: 1
Appelés à voter: 29

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Marie-Renée ADELAIDE

CM-2023-9S-DAF-90

MODIFICATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS 2020-2026

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales :

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique du 5 décembre 2023 ;

Considérant la nécessité de modifier le Plan Pluriannuel des Investissements au regard du rythme d'avancement des projets ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 18 voix pour ; 3 voix contre ; 7 abstentions et 1 non votant

DECIDE

Article 1 : De procéder à la modification du programme pluriannuel des investissements 2020-2026, tel que joint en annexe.

Article 2: De procéder à la répartition des crédits de paiement conformément au document joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : D'autoriser le Maire à solliciter tout partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la finalisation du plan de financement de ces projets, le cas échéant.

Article 4: D'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Le Mairell

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 6 DEC. 2023

Et publication ou notification

2 6 DEC. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance

- Marie-Renée ADELAIDE -

Adelaid